

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°18 du 29 mai 2009**

**PARTIE PERMANENTE  
Administration Centrale**

**Texte n°2**

**DÉCISION N° 6107/DEF/CAB/SDBC/CPAG**  
relative à la dévolution de patrimoine au profit d'une unité de l'armée de l'air.

*Du 23 avril 2009*

DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES : *service historique de la défense*.

**DÉCISION N° 6107/DEF/CAB/SDBC/CPAG relative à la dévolution de patrimoine au profit d'une unité de l'armée de l'air.**

*Du 23 avril 2009*

NOR D E F S 0 9 5 0 9 8 0 S

---

*Classement dans l'édition méthodique* : BOEM 685.1.2.1

*Référence de publication* : BOC N°18 du 29 mai 2009, texte 2.

---

Le ministre de la défense,

Vu l'instruction n° 1515/DEF/EMA/OL/2 du 23 septembre 1983 modifiée ;

Vu la décision n° 1027/DEF/CEMAA du 17 avril 2008 <sup>(1)</sup> ;

Vu la correspondance n° 1054/DEF/DRH-AA/SDPAAS/BAAN du 25 novembre 2008 <sup>(1)</sup>,

Décide :

Art. 1er. L'escadrille SPA 124 est instituée héritière, par filiation directe, du patrimoine de tradition de l'ex-escadrille SPA 124.

Art. 2. Le chef d'état-major de l'armée de l'air est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel des armées* sous le timbre du service historique de la défense.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le directeur adjoint du cabinet civil et militaire,*

Jean-Paul BODIN.

---

(1) n.i. BO.